

Vivre et mourir en hospice à Liège à la fin du XIX^e siècle : étude quantitative

Florence Loriaux

1. Introduction : un vieillissement démographique en progression

Le XIX^e siècle va assister au cours de la révolution démographique qui le traverse à l'émergence du phénomène de vieillissement des populations, même si les personnes âgées ne représentaient dans la société traditionnelle que moins de 5% des effectifs totaux. Pourtant le pouvoir communal liégeois s'inquiète déjà de cette augmentation et de la manière dont il faudra développer les structures d'accueil nécessaires.

Mais qui étaient ces individus qui terminaient leurs jours à l'hospice ? Combien d'années pouvaient-ils espérer y survivre ? Combien étaient-ils ? Ce sont là quelques unes des questions que nous avons été amenées à nous poser.

2. Des sources rares et difficiles d'accès

Pour obtenir des informations sur les conditions de vie des personnes âgées, il est souvent nécessaire de recourir aux travaux sur l'exclusion, car les vieillards sont régulièrement assimilés aux mendiants et aux vagabonds et la vieillesse est bien souvent synonyme de solitude et de pauvreté.

Les sources consultées sont les archives du fonds des Hospices civils conservées aux Archives de l'Etat à Liège, les bulletins administratifs du Conseil communal de la Ville de Liège, et les registres de population conservés aux archives de la Ville de Liège.

Ce sont les archives de l'administration des hospices civils conservées aux archives du CPAS de Liège qui apportent le plus grand nombre d'informations sur les grandes difficultés des autorités à secourir les vieillards nécessiteux liégeois, même si on doit regretter qu'une partie importante des documents de gestion des hospices ait disparu au fil des ans.

N'ayant pu retrouver jusqu'à présent les registres d'entrées des pensionnaires, à l'exception d'un seul concernant les années 1920, nous avons choisi de travailler à partir d'une des listes conservées dans les archives de la Commission des hospices civils fournissant le nombre de pensionnaires masculins. Nous n'avons toutefois pas trouvé de relevés similaires pour les femmes. La liste sur laquelle nous avons travaillé date du 1er février 1892 et fournit, outre les noms et prénoms des pensionnaires, alors au nombre de 277, la date de leur entrée à l'hospice. A partir de ces quelques informations, nous avons recherché ces individus à travers les registres d'état civil pour obtenir quelques données biographiques complémentaires.

3. Les pensionnaires des hospices : des gens ordinaires

Les communes, chargées de la gestion des hospices civils et des bureaux de bienfaisance, vont s'inquiéter de l'accroissement de cette population âgée, isolée, ne possédant aucune ressource et dont la survie allait entièrement dépendre de l'assistance publique ou de la charité. Cette population est loin d'être composée de marginaux comme les autorités préfèrent le laisser entendre mais d'ouvriers, d'employés.

On trouve d'ailleurs dans les archives de nombreux témoignages de personnes demandant aide et assistance : *«Je suis vieux, je suis malade, atteint d'un catarrhe chronique des bronches, m'a dit le médecin de l'hôpital, je suis seul au monde, j'avais quelques économies, ayant toujours travaillé dur et ayant évité le tabac et l'alcool ; malheureusement mon âge, mon état de santé, depuis longtemps assez mauvais ne m'ont pas permis de travailler régulièrement et j'ai dû, pour subvenir à mes besoins, entamer mes économies qui diminuent rapidement. Les patrons n'aiment pas à employer de vieux ouvriers comme moi lorsque tant de jeunes leur rendent plus de services. Que deviendrai-je lorsque toutes mes ressources seront épuisées ? Mendier, je ne le ferai pas ; j'ai toujours été honnête et je ne veux pas être confondu avec les vagabonds. Me présenter à l'hospice ? On m'a dit que deux à trois cents vieillards dignes d'intérêt et incapables de travailler sont toujours en instance pour y obtenir une place de pensionnaire. Et qui me recommandera ? Car je n'ai personne pour faire voir que ma misère est égale à celle des autres. Lorsque je n'aurai plus un sou, lorsque aucun travail ne me sera plus possible, que deviendrai-je ? Faudra-t-il me laisser mourir ? Pourrai-je, moi vieux et honnête travailleur, qui ai tout autant de dignité que n'importe quel honnête citoyen, aller auprès du bourgmestre et lui demander un papier pour me rendre au dépôt de mendicité au milieu du rebut de la société ? »*.¹

4. Evolution de la population des hospices de la vieillesse de Liège

Vers la fin du XIX^e siècle (1890) sur une population totale d'un peu moins de 150.000 habitants (147.660), la Ville de Liège comptait 12.607 personnes âgées de plus de 60 ans dont environ 2.000 étaient secourues par les pouvoirs publics. Mais plusieurs décennies auparavant, au début du siècle, les hospices de la vieillesse de la ville n'hébergeaient encore que moins de 200 pensionnaires (162 en 1812) et cette situation perdurera jusqu'au début des années 30' ou les effectifs atteindront la barre des 300 unités qui se maintiendra jusqu'aux environs des années 40'.

Le seuil des 500 résidents ne sera consolidé que vers 1890 et il se stabilisera vaille que vaille à la fin de la période d'observation : en 1914, les hospices de la vieillesse de la Ville de Liège ne comptait toujours que 498 pensionnaires et les effectifs secourus avaient à peine triplés en l'espace d'un siècle (voir graphique 1).

Ce fait pourrait être interprété comme la preuve que la situation des personnes âgées s'était plutôt améliorée et que les indigents étaient moins nombreux proportionnellement à solliciter l'aide des pouvoirs publics. Malheureusement, il n'en était rien et la véritable raison de cette limitation des entrées dans les établissements destinés aux vieillards restait plutôt la faiblesse des moyens mis à leur disposition. D'ailleurs, tout au long du siècle, on peut constater (voir tableau 1) que les entrées, qui fluctuent assez bien d'une année à l'autre, sont souvent déterminées par la fréquence des sorties, naturelles et par décès. Les taux de mortalité (définis ici comme le rapport entre le décès de l'année et la population correspondante au 1^{er} janvier) varient entre 20 et 30%, avec des valeurs extrêmes qui vont d'environ 15% à 35%.

Une observation intéressante consiste à faire remarquer qu'au début de la période, les femmes sont systématiquement plus nombreuses que les hommes, mais que le rapport de masculinité tend à s'inverser à partir de 1892 et qu'il restera nettement supérieur à 100 jusqu'en 1914 (181 hommes pour 100 femmes)(voir graphique 1). Il faut en effet rappeler que jusqu'en 1850, il n'existait à Liège que deux hospices civils pour vieillards indigents, l'un pour les femmes, rue du Vertbois, l'autre pour les hommes rue Grande Bèche et qu'ils ne fusionnent qu'en 1890 avec la construction de l'Asile de la Vieillesse plus connu sous le nom de Valdor.

La demande masculine devenant de plus en plus forte, sans doute parce que cette sous-population est plus rapidement démunie face aux difficultés accrues de l'existence avec l'avancée en âge. La Commission des Hospices civils décide même de faire passer une partie des lits féminins à la section « Hommes ».

¹ Archives du CPAS de Liège, fonds Valdor.

Un phénomène analogue peut également être observé en matière de mortalité puisque les taux calculés chez les hommes sont d'abord supérieurs à ceux des femmes pour finir par s'inverser à la même date vers 1892 et rester supérieur jusqu'à la fin de la période d'observation, le différentiel des taux de mortalité pouvant atteindre les 10% (voir graphique 2).

Ces résultats pourraient évoquer un certain paradoxe puisque l'espérance de vie des femmes est généralement supérieure à celle des hommes, mais dans le cas présent, l'explication serait plutôt due au fait que les femmes sont plus nombreuses à décéder dans la mesure où elles arrivent en général plus âgées dans les hospices.

Tableau 1 : Evolution de la population des hospices de la vieillesse de la ville de Liège de 1812 à 1914 selon le sexe

		Population au 1 ^{er} janvier	Entrées	Sorties	Décès	Taux de mortalité	Population au 31 décembre
1812	Hommes âgés	62	24	2	17	27%	67
	Femmes âgées	102	26	1	30	29%	97
1817	Hommes âgés	73	16	2	16	22%	71
	Femmes âgées	103	14	1	13	13%	103
1822	Hommes âgés	72	10	1	10	14%	71
	Femmes âgées		17	1	21	20%	
1827	Hommes âgés	84	40	2	22	26%	100
	Femmes âgées	115	27	1	22	19%	119
1832	Hommes âgés	144	52	10	21	15%	165
	Femmes âgées	178	36	3	36	10%	175
1837	Hommes âgés	134	85	5	27	20%	187
	Femmes âgées	179	54	2	51	28%	180
1838	Hommes âgés	136	28	7	26	19%	131
	Femmes âgées	180	46	2	43	24%	181
1839	Hommes âgés	130	42	10	27	21%	135
	Femmes âgées	170	54	1	52	30%	171
1840	Hommes âgés	135	35	9	40	30%	121
	Femmes âgées	179	37	2	48	27%	166
1841	Hommes âgés	120	30	12	21	18%	117
	Femmes âgées	168	58	2	47	28%	177
1842	Hommes âgés	135	31	8	28	21%	130
	Femmes âgées	177	38	2	55	31%	158
1844	Hommes âgés	161	36	9	27	17%	161
	Femmes âgées	180	47	2	45	25%	180
1845	Hommes âgés	161	37	8	28	17%	162
	Femmes âgées	180	38	2	35	19%	181
1848	Hommes âgés	170	62	14	42	25%	176
	Femmes âgées	176	41	5	33	19%	179
1849	Hommes âgés	176					
	Femmes âgées	179					
1857	Hommes âgés	190					
	Femmes âgées	206					

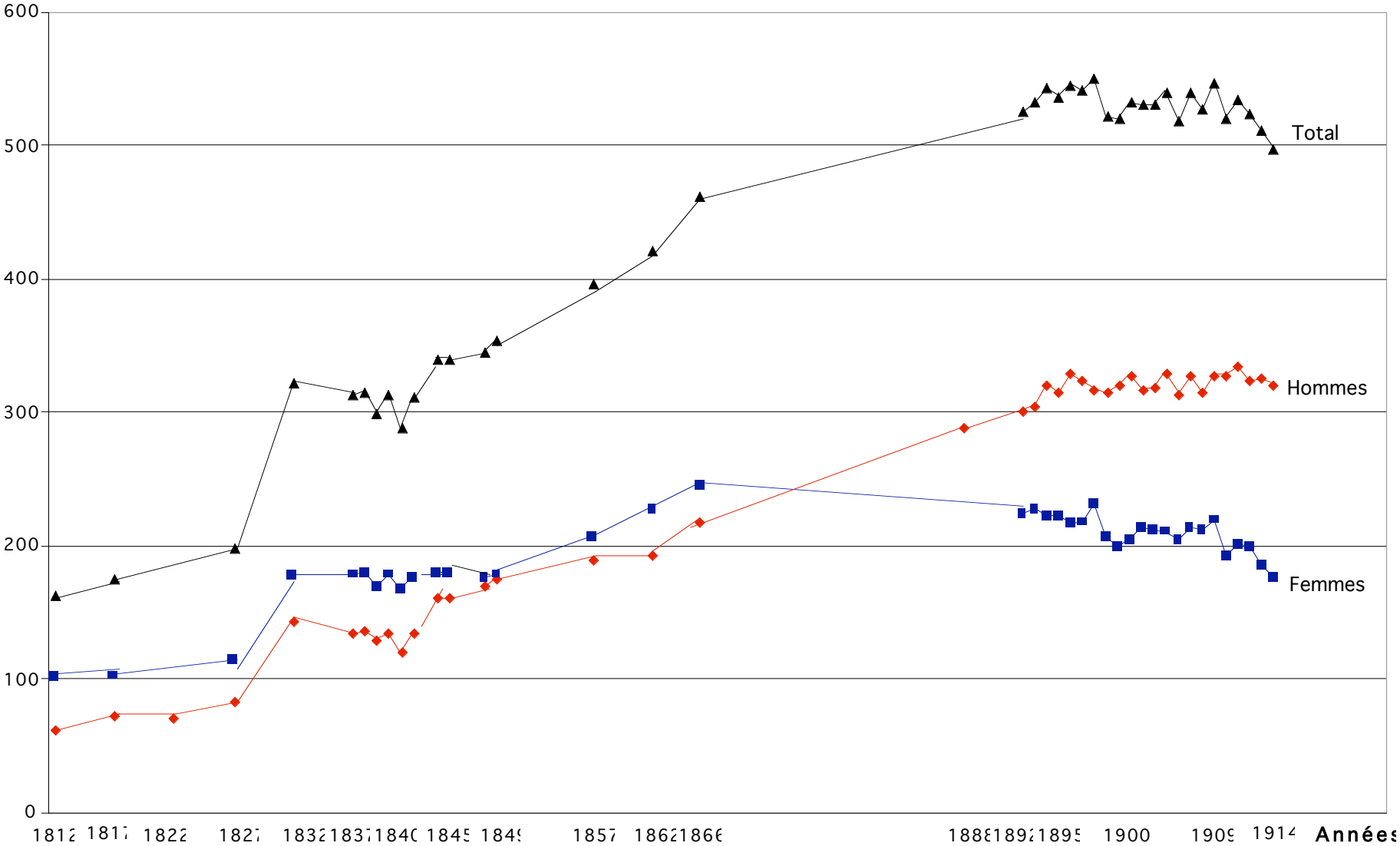
		Population au 1 ^{er} janvier	Entrées	Sorties	Décès	Taux de mortalité	Population au 31 décembre
1862	Hommes âgés	194	57	20	33	17%	198
	Femmes âgées	228	46	9	36	16%	229
1866	Hommes âgés	218					
	Femmes âgées	245					
1888	Hommes âgés	288					
	Femmes âgées						
1892	Hommes âgés	278					
	Femmes âgées						
1893	Hommes âgés	302	87	38	46	15%	305
	Femmes âgées	224	74	25	45	20%	228
1894	Hommes âgés	305	80	24	40	13%	321
	Femmes âgées	228	56	19	43	19%	222
1895	Hommes âgés	321	72	28	50	16%	315
	Femmes âgées	222	63	20	43	19%	222
1896	Hommes âgés	315	72	14	44	14%	329
	Femmes âgées	222	57	20	42	19%	217
1897	Hommes âgés	329	59	14	50	15%	324
	Femmes âgées	217	73	19	53	24%	218
1898	Hommes âgés	324	84	16	74	23%	518
	Femmes âgées	218	70	9	46	21%	233
1899	Hommes âgés	318	95	26	72	23%	315
	Femmes âgées	232	74	26	73	31%	207
1900	Hommes âgés	315	98	26	67	21%	320
	Femmes âgées	207	87	26	68	33%	200
1901	Hommes âgés	320	96	21	67	21%	328
	Femmes âgées	200	94	25	64	32%	205
1902	Hommes âgés	328	79	23	66	20%	318
	Femmes âgées	205	79	30	41	20%	213
1903	Hommes âgés	318	80	10	69	22%	319
	Femmes âgées	213	71	13	59	28%	212
1904	Hommes âgés	319	93	14	68	21%	330
	Femmes âgées	212	72	4	69	32%	211
1905	Hommes âgés	330	87	24	79	24%	314
	Femmes âgées	211	76	27	55	26%	205
1906	Hommes âgés	314	104	31	60	19%	327
	Femmes âgées	205	83	20	55	27%	213
1907	Hommes âgés	327	92	22	82	25%	315
	Femmes âgées	213	71	19	53	24%	212
1908	Hommes âgés	315	102	23	66	21%	328
	Femmes âgées	212	72	15	49	23%	220
1909	Hommes âgés	328	99	25	74	23%	328
	Femmes âgées	220	71	22	76	35%	193
1910	Hommes âgés	328	85	15	64	20%	334
	Femmes âgées	193	68	14	46	24%	201
1911	Hommes âgés	334	96	39	67	20%	324

		Population au 1 ^{er} janvier	Entrées	Sorties	Décès	Taux de mortalité	Population au 31 décembre
1912	Femmes âgées	201	95	31	65	32%	200
	Hommes âgés	324	95	27	66	20%	326
	Femmes âgées	200	62	21	56	28%	185
1913	Hommes âgés	326	99	31	73	22%	321
	Femmes âgées	185	74	28	54	29%	177
1914	Hommes âgés	321	104	27	72	22%	326
	Femmes âgées	177	92	16	58	32%	195

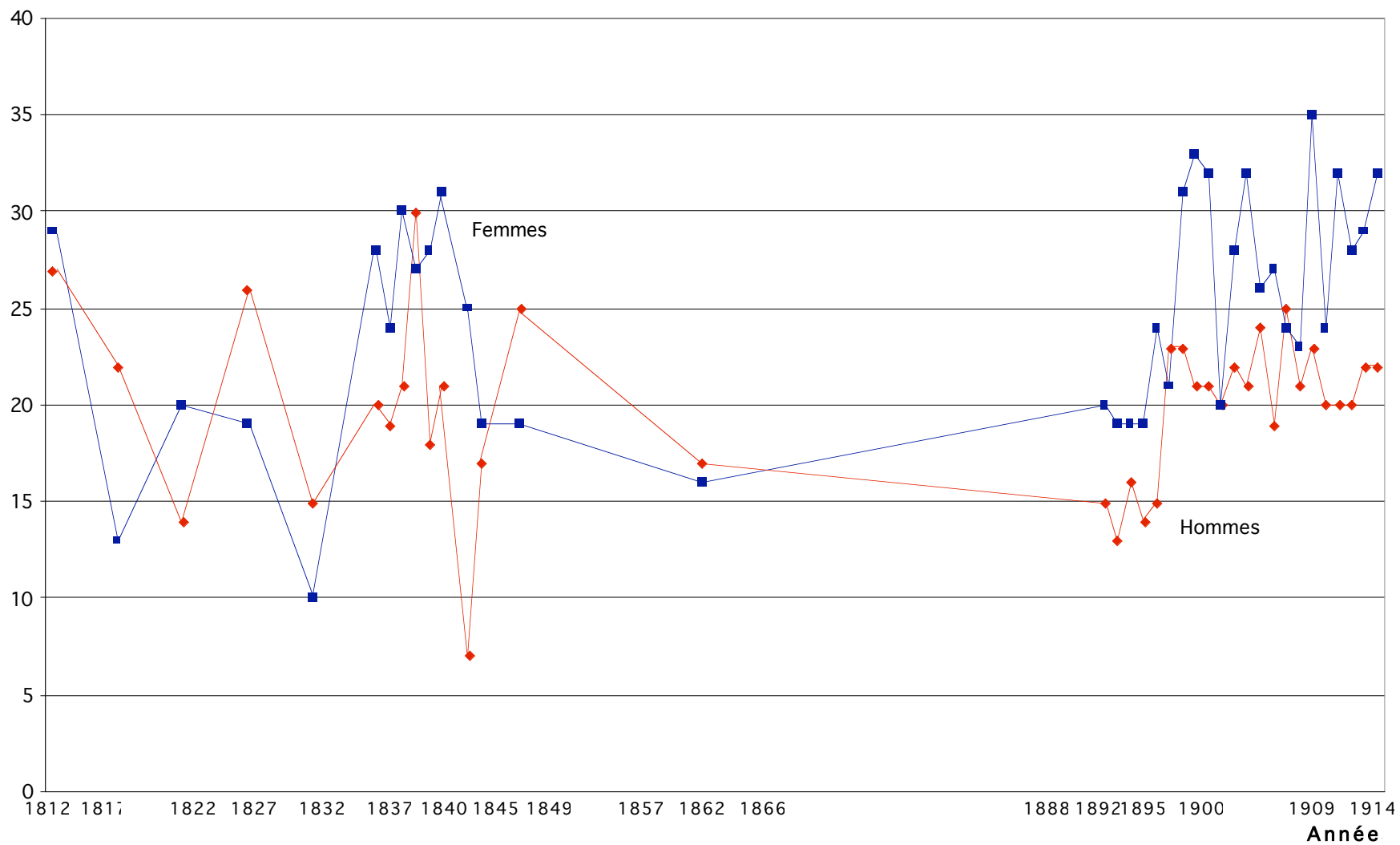
Sources : Ce fichier a été réalisé à partir de la compilation d'informations fournies par les rapports annuels produits par la Commission des Hospices civils de Liège que nous avons complété avec certaines publications comme celle :

D'ABRY, *Rapport adressé à la commission administrative des hospices civils de Liège*, Liège, 1844 et de COURTOIS, R., *Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la province de Liège*, Verviers, 1828

Graphique 1 : évolution des effectifs d'hommes et de femmes dans les hospices de vieillesse de Liège (1812-1914, nombres absolus)



Graphique 2 : Taux annuels de mortalité des pensionnaires des hospices de vieillesse de Liège par sexe (1812-1914)



5. Le fichier des pensionnaires masculins dans les hospices de la vieillesse liégeois en 1892

5.1 Les opérations de constitution du fichier

Le fichier des pensionnaires masculins de l'hospice des vieillards de Liège tel qu'il est décrit ci-après (voir tableau 2) n'a pas été obtenu tel quel. Il est le résultat d'une opération assez longue et délicate de couplage («matching») de plusieurs sources distinctes : d'une part le fichier de l'hospice proprement dit qui ne comportait à l'origine que trois informations simples : le nom et le prénom des pensionnaires présents en 1892 et leur date d'entrée dans l'institution, et, d'autre part, les registres communaux de décès et de mariage qui ont permis de recueillir les autres données sur les événements vitaux et sur les caractéristiques professionnelles des personnes. Au cours de cette recherche (manuelle), tous les pensionnaires n'ont pu être retrouvés dans les registres, en raison de la diversité des origines géographiques et de l'étendue de la période à couvrir. Notre « chance » fut cependant que pratiquement tous les décès se produisirent à Liège (rue Basse-Wez, adresse de l'établissement) et que beaucoup des décédés ont ainsi pu être retrouvés via l'état civil.

C'est d'ailleurs le meilleur taux de couverture de toutes les variables récoltées puisqu'il est supérieur à 50% (57,4) : ce qui est relativement important. Les données manquantes peuvent être dues en partie à des échecs de couplage de notre part, mais aussi probablement au fait que tous les pensionnaires ne sont pas forcément décédés dans l'hospice et qu'ils ont pu quitter avant de mourir pour aller terminer leur vie dans une autre commune (de la région, voire de leur pays d'origine).²

Les omissions (voir tableau 3) sont les plus nombreuses pour toutes les informations relatives à l'épouse, mais il faut rappeler que tous les pensionnaires n'étaient pas mariés et que le couplage avec le registre des mariages était le plus délicat et le plus susceptible d'être entaché de biais (mariages célébrés dans une autre commune notamment). En ce qui concerne les renseignements propres au pensionnaire lui-même, c'est la profession qui est la plus souvent inconnue ou imparfaitement désignée (à peine 20% des données valides), mais on ne s'en étonnera pas vu la faible qualité des registres officiels dans ces matières socio-professionnelles.

Finalement, le fichier résultant est du type combinant des variables alphabétiques (nom, prénom, lieu de naissance, profession,...) et numériques (principalement des dates : de naissance, de mariage, d'entrée à l'hospice, de décès,...) sur lesquelles il a fallu procéder à un certain nombre de manipulations afin d'obtenir des âges : au mariage, à l'entrée en institution, au décès.

On trouvera en annexe la procédure informatique utilisée pour décimaliser les dates et faciliter ainsi le calcul des âges ou des durées (par différence entre deux dates décimalisées).

Comme les variables ainsi créées sont des variables quantitatives continues, elles ont été également recodées afin d'obtenir des classes quinquennales susceptibles de donner lieu à des représentations graphiques. Une variable a été reconstituée à partir des renseignements sur l'épouse obtenus dans le registre des mariages pour établir le statut marital du pensionnaire (célibataire, marié, veuf).

² Pour rappel, nous n'avons effectué les recherches que dans les registres de la commune de Liège.

Tableau 2 : Echantillon du contenu du fichier des pensionnaires de l'hospice de vieillesse de Liège (1892) après couplage avec les registres d'état civil

Nom	Prénoms	Date d'entrée à l'hospice	N° de registre de mariage	Lieu de naissance	Date de naissance	Âge au décès	Date de mariage	Nom de l'époux	Profession de l'époux	Lieu de naissance de l'époux	Date de naissance de l'époux	N° de registre de décès	Date de décès	Profession
Adam	Jean Joseph Félix	5 février 1891		Liège	28 septembre 1824	74		Célibataire				2707	7 novembre 1898	
Aerts	Alexandre	17 mars 1891												
Andréa	Jean André	2 février 1886		Maestricht	1824	69		veuf de Anne Elisabeth Severyns				421	15 février 1893	
Baille	Henri Louis André	22 novembre 1871		Liège	4 avril 1826	74						2951	9 novembre 1900	
Bataille	Michel Gaspard Joseph	3 septembre 1880		Liège	6 janvier 1820	75	6 novembre 1844	Marie-Jeanne Marguerite Nokin	Domestique	Flémalle Haute	29 mai 1824	1878	11 juillet 1895	Armurier, journalier
Bataille	Jean Lambert	24 juin 1890												
Bay	Thomas Joseph	18 décembre 1878		Liège	5 février 1819	76	18 octobre 1848	Henriette Lambremont				80	10 janvier 1895	
Belhomme	Jean Pierre François	23 septembre 1891		Malmédy	5 juillet 1815	78		Veuf de Anne-Marie Delchef et de Agnès Dumont				300	1er février 1893	
Berbuto	Jean Lambert	13 mars 1890												
Bertholet	Charles Nicolas	10 février 1888		Liège	22 janvier 1831	65	24 avril 1850	Veuf de Marie-Josèphe Jacquemin				426	18 février 1896	
Bertrand	Michel Joseph Victor	16 mars 1886												
Bollinme	Joseph Auguste	25 septembre 1880												
Bordi	Jean	26 avril 1889		Alberito (Parme) Italie	4 septembre 1819	77	20 août 1845	Veuf de Ursule Sophie Soyer				1748	17 juillet 1896	

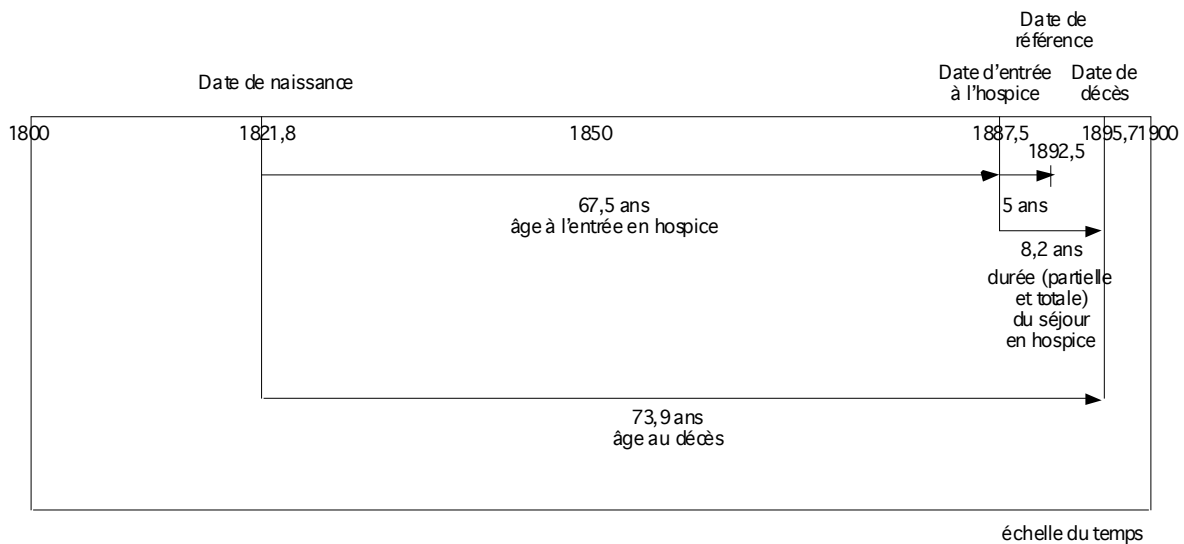
Tableau 3 : Liste des variables et des données manquantes dans le fichier individuel des pensionnaires de l'hospice pour vieillards de Liège

Origine des variables	Nom des variables	Données valides	Données manquantes	Taux de couverture en %
Fichier initial hospice	Nom,	277	0	100
	prénom	277	0	100
	date d'entrée à l'hospice	277	0	100
Variables « matchées » sur les registres d'état civil	Lieu de naissance	148	129	53,4
	Date de naissance	153	124	55,2
	Age au décès	147	130	53,1
	Date de mariage	63	214	22,7
	Nom de l'épouse	159	118	57,4
	Profession de l'épouse	44	233	15,8
	Lieu de naissance de l'épouse	43	234	15,5
	Date de naissance de l'épouse	43	234	15,5
	Date de décès du pensionnaire	159	118	57,4
	Profession du pensionnaire	53	224	19,1
Variables calculées et/ou recodées	Date d'entrée dans l'hospice (décimalisée)	277	0	100
	Date de naissance (décimalisée)	152	125	54,9
	Date de décès (décimalisée)	159	118	57,4
	Etat civil	159	118	57,4
	Age d'entrée dans l'institution (décimalisé)	152	125	54,9
	Age du décès (décimalisé)	152	125	54,9
	Durée du séjour dans l'institution (décimalisée)	159	118	57,4
	Ecart d'âge entre conjoint (décimalisé)	41	236	14,8
	Age au mariage (décimalisé)	61	216	22,0
	Date de mariage (décimalisé)	62	215	22,3

5.2 La population de l'hospice en 1892

En 1892, l'hospice de la vieillesse de Liège comptait 277 pensionnaires masculins âgés en moyenne de 71 ans (70, 68 ans).³ La date moyenne d'arrivée dans l'hospice étant 1887, on peut déduire qu'en 1892, les pensionnaires y résidaient en moyenne depuis 5 ans, ce qui est corroboré par l'âge d'entrée dans l'institution qui est de 66 ans : âge(71)-âge d'entrée (66) = durée de séjour en 1892 (5 ans).

Tableau 4 : quelques dates événementielles et les durées correspondantes (moyennes)



Si on abandonne les moyennes pour s'intéresser aux situations individuelles, on s'aperçoit qu'il existe une grande diversité de cas et que si l'âge réglementaire d'entrée dans l'institution est de 60 ans, certains pensionnaires sont entrés beaucoup plus tôt et d'autres nettement plus tard. Un cinquième des ressortissants sont en effet entrés avant l'âge de 60 ans⁴ et un autre cinquième après 73 ans, le dernier âge d'entrée enregistré étant 87 ans. Le graphique 3 montre toutefois que la majorité des entrées s'effectuent entre 60 et 70 ans, avec les deux classes centrales qui réunissent à elles seules plus de la moitié des cas (52,7%).

³ Ces moyennes sont calculées sur les 152 individus pour lesquels le couplage avec les registres de décès a pu être effectué.

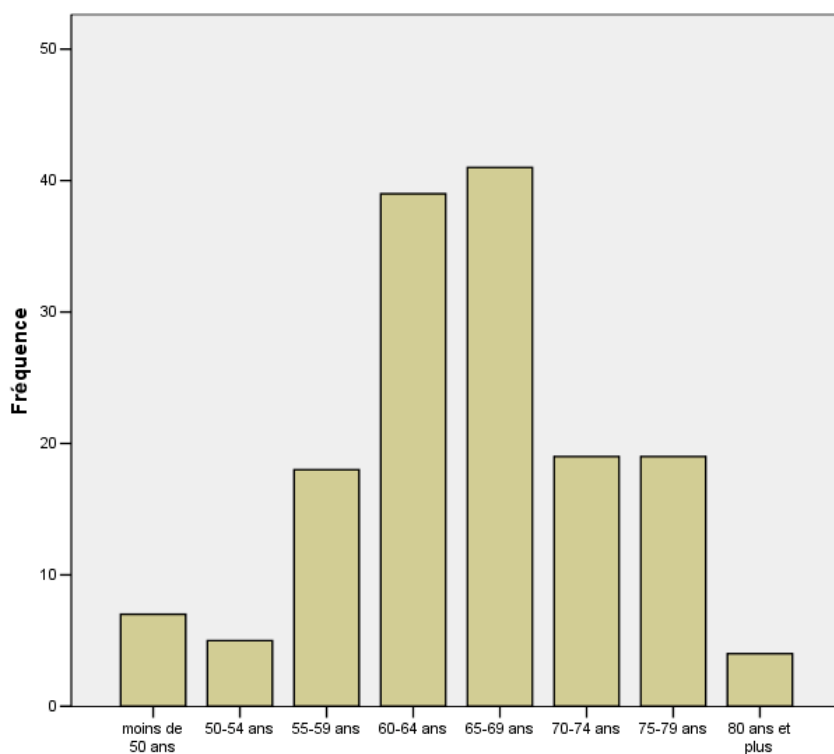
⁴ On a même noté trois cas d'entrée avant 40 ans, l'institution acceptant d'accueillir dans son établissement des personnes qui, sans être vieilles, présentaient des signes de perte d'autonomie et de sénescence précoce.

Tableau 5 : statistiques descriptives des principales variables quantitatives

Nom de la variable	N	Min.	Max.	Intervalle	Moyenne	Ecart-type
Date de naissance	152	1801,95	1861,69	60,04	1821,82	8,53
Date d'entrée à l'hospice	277	1867,12	1899,95	32,84	1887,47	4,95
Date de décès	159	1891,50	1900,85	9,35	1895,65	2,44
Age d'entrée à l'hospice	152	18,01	87,24	69,23	65,61	9,18
Durée du séjour en hospice	159	0,07	28,96	28,89	8,19	5,31
Age au décès	152	39,05	91,75	52,70	73,78	8,20
Année de mariage	63	1842,00	1869,00	27,00	1854,87	8,04
Age au mariage	61	18,68	53,67	34,98	33,53	8,44
Date naissance épouse	42	1787,15	1845,14	57,99	1825,83	10,05
Ecart d'âge entre conjoints	41	-24,89	22,91	47,81	-3,33	9,36
Nombre de cas validés sur l'ensemble des variables (listwise)	41					

Remarque : toutes les variables, dates, âges ou durées, ont fait l'objet de transformations décimalisées (selon la procédure décrite en annexe).

Graphique 3 : distribution des âges d'entrée dans l'hospice par classes quinquennales

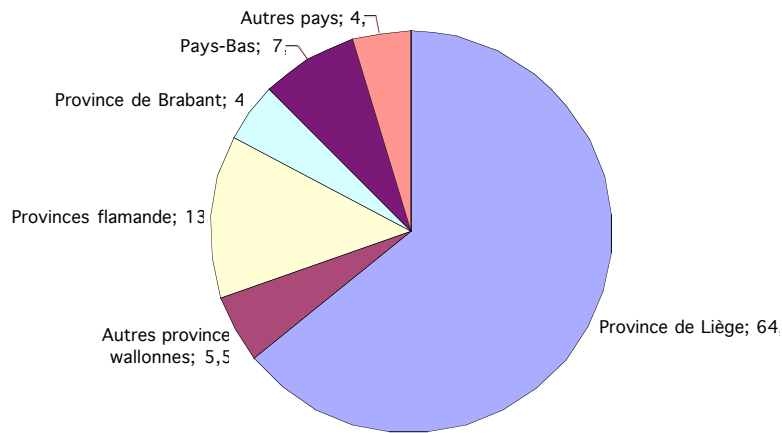


(N=152, Moy.= 65,6, S=9,18)

Que sait-on d'autre sur nos pensionnaires ? D'abord qu'ils sont en majorité originaires de la province de Liège (93 en effectifs, soit 64% de la population résidente dont les origines ont pu être établies (voir graphique 4). Pour le reste, les autres provinces wallonnes ne participent au recrutement que pour une petite poignée d'individus (8, plus 7 pour la province de Brabant) et sont d'ailleurs devancées par les provinces flamandes (19 individus, soit 13%). Parmi les origines étrangères, les Pays Bas se démarquent avec 11 ressortissants, soit 8%), les autres pays (France, Pologne, Italie) étant très peu représentés.

On rappellera toutefois qu'il s'agit ici des lieux de naissance et pas des dernières résidences puisqu'en principe l'admission dans l'hospice était réservée aux habitants de la commune de Liège (sur les 93 pensionnaires issus de la Province de Liège, 57 sont nés dans la Ville de Liège).

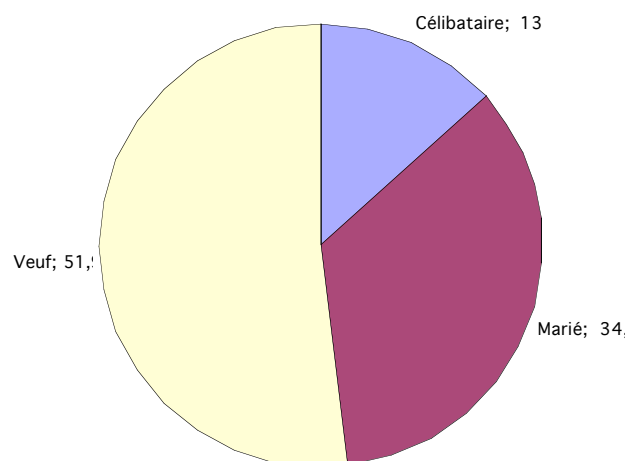
Graphique 4 : Lieux de naissance des pensionnaires selon les provinces et/ou les pays d'origine (en pourcentages, sans les données manquantes)



Ensuite, nous avons tenté d'obtenir une répartition des pensionnaires selon leur statut matrimonial. Cependant, il faut noter que l'état matrimonial n'étant pas une caractéristique permanente de la personne, il peut évoluer au cours du cycle vital. Comme cette information a été recueillie dans le registre des décès, elle ne se rapporte pas forcément à la situation qui prévalait à la date d'enregistrement dans le registre de l'hospice, et elle a pu évoluer au cours des années suivantes (par exemple un homme marié qui a pu devenir veuf entre l'année 1892 de l'observation et celle de sa mort).

Ces réserves d'usage admises, on note qu'une petite minorité (13% des pensionnaires sont célibataires (ou présumés tels) et qu'une courte majorité (52%) sont veufs, le solde (35%) étant des hommes mariés (voir graphique 5).

Graphique 5 : Le statut matrimonial des pensionnaires au moment de leur décès (en pourcentages, sans les données manquantes)

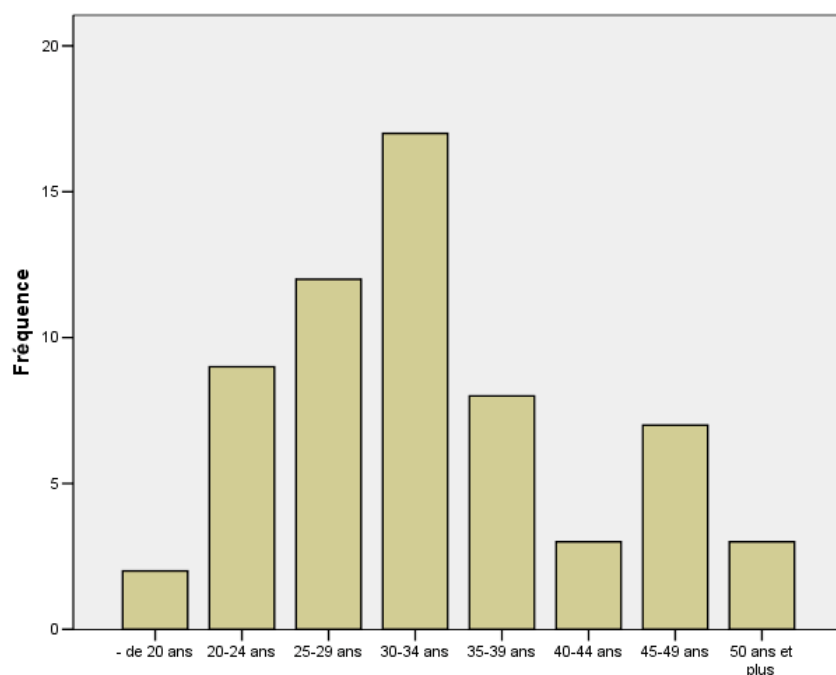


Cette situation peut paraître paradoxale par comparaison avec l'époque actuelle, où les pensionnaires des maisons de retraite sont plus souvent des femmes que des hommes et où ces derniers sont plus souvent mariés que veufs en raison de la surmortalité masculine qui concède

aux femmes un possibilité de survie accrue par rapport à leur conjoint masculin. Vers la fin du XIX^e siècle (1880) l'écart d'espérance de vie (à la naissance) était certes favorable aux femmes, mais néanmoins moins important que de nos jours (un peu plus de trois ans, soit 43,59 ans pour les hommes et 46,63 pour les femmes).

Cependant, en utilisant le registre des mariages, on découvre un autre élément d'explication : en effet sur la quarantaine de couplages qui ont pu être effectués entre l'âge au mariage des deux conjoints, on observe que dans plus de 63% des cas les épouses sont plus âgées que leurs maris, les écarts étant en moyenne de 3,3 ans en faveur des femmes et pouvant atteindre dans certains cas particuliers 15 ans et plus (voir graphiques 6 et 7). On peut donc en déduire que même si les femmes ont en théorie un avantage de longévité supérieure, elles n'en profitent pas vraiment en terme d'allongement de la vie conjugale dans la mesure où elles étaient déjà plus âgées que leur mari lorsqu'elles ont célébré leur union.

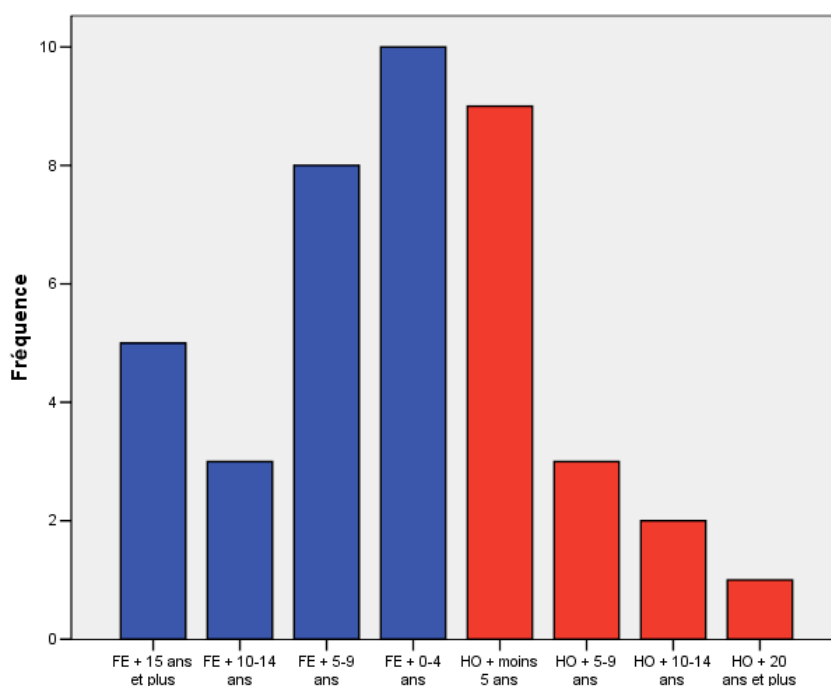
Graphique 6 : distribution de l'âge au mariage des pensionnaires, par classes quinquennales



(N=61 Moy. =33,5 S=8,4)

Observation : on constate des âges au mariage relativement tardifs avec une concentration entre 30 et 35 ans

Graphique 7 : distribution des écarts d'âge entre conjoints par classes quinquennales



(N=41 Moy.=3,3 S=9,4)

Observations : dans la partie gauche du graphique figurent les cas où les épouses sont plus âgées de X années par rapport à leurs conjoints et dans la partie droite ceux où les hommes sont plus âgés que les femmes. On constate une assez forte dissymétrie à gauche en faveur des femmes (plus âgées).

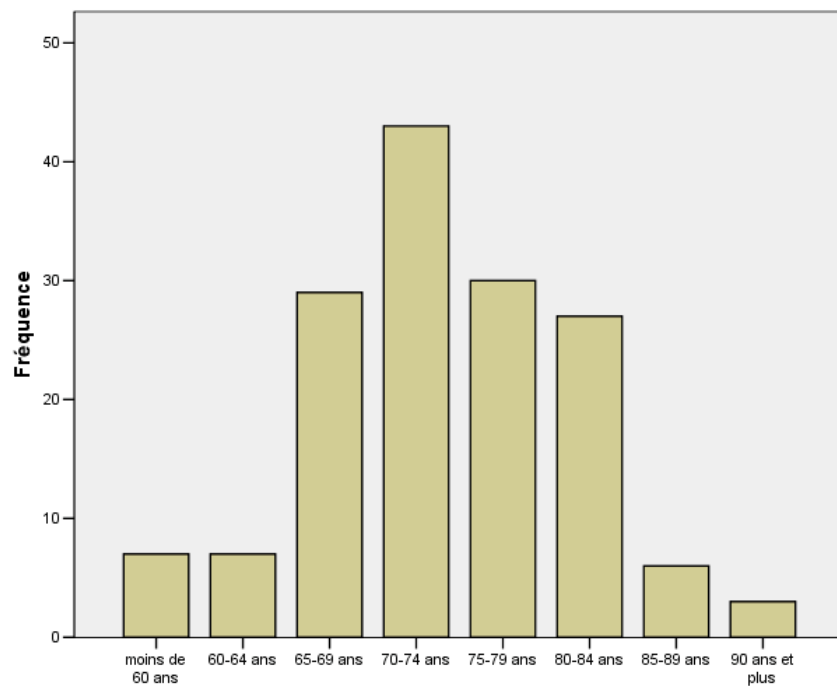
La dernière variable qui peut aider à caractériser la population des pensionnaires de l'hospice est la profession antérieure. Cependant elle n'est connue que pour un cinquième des pensionnaires et il n'y a pas de tendance numérique clairement affichée : tous au plus 5 tailleurs, 6 armuriers, 3 mécaniciens, 3 tisserands, 4 ajusteurs, 3 cochers, etc., les autres professions étant généralement réduite à un seul représentant (1 mineur, 1 batelier, 1 tanneur, 1 terrassier, 1 jardinier, 1 boulanger, 1 meunier, etc.).

5.3 Durée de séjour et âge au décès

Une fois la population de l'hospice de la vieillesse décrite à une date donnée, il est intéressant de savoir combien de temps les pensionnaires présents en 1892 y ont séjourné au total, sachant que pour la plupart, c'est l'année de leur décès qui a conditionné leur durée de séjour, puisqu'on peut supposer qu'une fois entrés dans l'hospice les pensionnaires n'en ressortirent plus qu'à l'heure de leur mort.

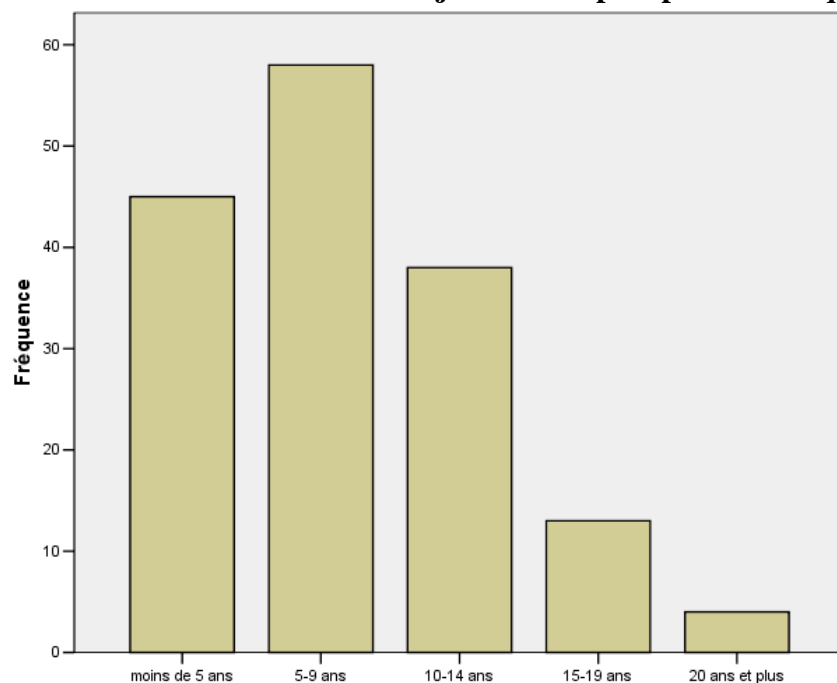
Or, nos données nous confirment que l'âge moyen au décès était de près de 74 ans (73,78) et que la durée moyenne de résidence dans l'hospice était d'un peu plus de 8 ans (8,19). Si certains pensionnaires sont morts prématurément (âge minimum de décès=39 ans), d'autres sont morts à des âges avancés (âge maximum=92 ans). La distribution des âges au décès (voir graphique 8) fait apparaître une dissymétrie vers la droite (la médiane est légèrement supérieure à la moyenne : 74,24) et si on calcule la dispersion en terme de quintiles, le premier quintile s'établit à 69 ans et le dernier à 81 ans, ce qui constitue des performances plutôt bonnes par rapport aux scores de longévité mesurés à l'époque pour la population totale.

Graphique 8 : distribution de l'âge au décès des pensionnaires par classes quinquennales



(N=152, Moy.=73,78, S=8,20)

Graphique 9 : distribution de la durée de séjour à l'hospice par classes quinquennales



(N=159, Moy.=8,19, S=5,31)

Quant à la durée totale d'hébergement dans l'hospice, sa médiane s'établit un peu plus bas que la moyenne (7,20 années), comme l'indique le graphique 9 avec une distribution assez fortement dissymétrique vers la gauche qui révèle qu'environ 30% des pensionnaires ont séjourné moins de 5 ans dans l'institution et 66% moins de 10 ans, seuls 4 d'entre eux y ayant vécu 20 ans et plus, avec un record de durée de séjour avoisinant les 30 ans.

Bien entendu, plus la survie est longue, plus la durée de séjour l'est également (par relation « mécanique ») et on ne s'étonnera pas que le coefficient de corrélation linéaire entre ces deux variables soit très élevé ($r=0,81$) et fortement significatif (voir tableau 6). Par contre on peut se demander si le fait d'être entré à un âge relativement précoce dans l'institution a été un facteur de longévité accrue ou, au contraire, réduite.

Les résultats obtenus plaident plutôt pour la première hypothèse dans la mesure où la corrélation est cette fois plus faible, mais négative ($r=-0,47$) et toujours significative (au seuil de probabilité $p=0,99$) : autrement dit, plus le pensionnaire est entré « jeune » dans l'hospice plus il y a séjourné longtemps, ce qui n'est pas en soi la preuve d'un prolongement de longévité, mais au moins que la présence dans l'institution n'est pas un facteur de détérioration de la santé et d'accentuation des risques de décéder, surtout si on postule que les personnes qui sont entrées à un âge jeune, inférieur aux normes administratives, présentaient probablement un profil de situation de détresse (physique, morale ou matérielle) accentuée.

Tableau 6 : Matrice des corrélations entre quelques variables d'âge et de durée

Variable	Age à l'entrée en hospice	Durée de séjour	Age au décès
Age à l'entrée à l'hospice	1	-0,47*	0,81*
Durée de séjour	-0,47*	1	0,14
Age au décès	0,81*	0,14	1

coefficients de corrélation linéaire de Pearson

N=152

*= significatif au niveau 0,01 (test bilatéral)

Finalement, nous avons encore voulu vérifier si l'âge d'entrée dans l'hospice et l'âge au décès pouvaient varier en fonction des deux variables nominales disponibles, à savoir l'état civil et l'origine géographique (lieu de naissance). L'analyse de variance s'imposait puisque le modèle comportait des variables dépendantes continues et des variables indépendantes nominales.

Une première observation dans le tableau 7 montre que l'âge d'entrée dans l'institution est plus faible chez les sujets célibataires (60,2 ans) que chez les mariés (63,3 ans) et surtout que chez les veufs (68,6 ans). De même l'âge au décès progresse en fonction du statut matrimonial, de 69,5 ans pour les célibataires, à 76,4 ans pour les veufs, en passant par 71,1 ans pour les mariés.

Peut-on en déduire que le célibat accentue l'âge d'entrée en institution, mais qu'il précipite l'âge au décès, alors que le veuvage a un effet inverse ? En tout cas, sur le plan statistique (les liaisons sont toutes les deux confirmées avec des tests F hautement significatifs ($F=10,8$ $\alpha<0,001$)).

Tableau 7 : analyses de variance de l'âge d'entrée en hospice et de l'âge au décès par rapport à l'état matrimonial

Etat matrimonial		Age d'entrée à l'hospice	Age au décès
Célibataire	Moyenne	60,2	69,6
	N	21	21
Marié	Moyenne	63,3	71,1
	N	49	49
Veuf	Moyenne	68,6	76,4
	N	80	80
Total	Moyenne	65,7	73,7
	N	150	150

Type d'analyse

	Sources de variation	Sommes des carrés	Degrés de liberté	Carrés moyens	F
Age d'entrée*	Intergroupes	1575,6	2	787,8	10,9 p=0,000
	Intraclasse	10645,8	147	72,4	
	Etat matrimonial total	12220,4	149	-	
Age au décès*	Intergroupes	1281,3	2	640,7	10,7 p=0,000
	Intraclasse	8829,1	147	60,1	
	Etat matrimonial total	10110,5	149		

Rappel : les carrés moyens sont obtenus en divisant les sommes des carrés par les degrés de liberté. Le F de Fisher-Snedecor est égal au rapport entre les carrés moyens. Plus le F est élevé, plus l'hypothèse nulle (H₀) d'absence d'effet du critère de partition (ici l'état matrimonial) a des chances d'être fautive et doit être rejetée au profit de l'hypothèse alternative (H₁).

Par contre, une analyse analogue réalisée avec comme critère de partition le lieu de naissance regroupé en provinces et pays étrangers n'a pas donné de résultats significatifs (valeurs de F proches de 1 ou inférieures à 1).

6. Conclusion : histoire et mesure

Les données quantitatives ne sont probablement pas la source historique la plus répandue. Par contre, elles peuvent s'avérer utiles pour aborder des sujets qui sont mal documentés par ailleurs.

Dans le cas qui nous intéresse ici, la situation des vieillards au XIX^e siècle, et plus particulièrement les conditions de vie dans les hospices liégeois, les informations disponibles sont rares, dans la mesure où beaucoup d'archives ont été détruites ou ont disparu.

Une des sources que nous avons exploitées était en apparence peu utile (la liste nominative des pensionnaires au cours d'une année -1892- dans l'hospice de la vieillesse de la Ville de Liège réservé aux hommes). Cependant à partir d'un couplage avec les registres de décès et de mariage de la Ville, il a été possible de compléter les informations disponibles afin d'obtenir des variables beaucoup plus intéressantes à exploiter. Le taux de réussite des couplages est loin d'avoir été maximal, mais il était assez élevé pour disposer d'une taille d'échantillon suffisante afin d'effectuer des manipulations statistiques de base. De plus il n'y avait pas de raison de suspecter des biais de sélection importants au niveau des variables \square matchées \square .

Les résultats sont loin d'être triviaux puisqu'ils nous ont révélé que l'entrée en institution pouvait s'effectuer de façon assez précoce, bien avant la soixantaine, mais aussi que la durée de séjour pouvait être prolongée au-delà de 20 ans. De plus, des relations parfois inattendues ont été révélées, comme par exemple le fait que les pensionnaires sont assez systématiquement plus jeunes que leurs épouses, ce qui leur vaut d'être aussi plus souvent veufs que mariés. Mais l'information la plus pertinente est sans doute que l'espérance de vie des pensionnaires ne semble pas être compromise par leur institutionnalisation, et qu'ils ne meurent pas massivement quelques mois après leur entrée, ce qui rompt avec une vision beaucoup plus pessimiste qui est parfois véhiculée par les rapports officiels ou la littérature décrivant les hospices comme des mouiroirs.⁵ Le débat reste ouvert.

⁵ Voir à ce propos notre article « Isolement et misère des vieillards à la fin du XIX^e siècle : les conditions de vie dans les hospices liégeois » à paraître dans la Chaire Quetelet 2006.

Annexe

Le calcul automatisé des dates et des durées

Dans le fichier original, les dates (de naissance, de mariage, d'entrée en hospice, de décès) sont enregistrées sous la forme « littéraire » classique mélangeant les caractères numériques et alphabétiques (ex : 24 juin 1889). Parfois cependant le jour fait défaut, ou encore le mois, quand ce n'est pas la date entière (y compris l'année) qui est manquante.

Faire des opérations arithmétiques (par exemple des soustractions pour calculer des durées écoulées, ou des âges, comme par exemple l'âge d'entrée en hospice en comparant la date d'inscription et la date de naissance) n'est guère envisageable sous cette forme. Il a donc été choisi de décimaliser toutes les dates avant de procéder à ces opérations.

A cette fin, chaque date a fait l'objet d'un découpage préliminaire en trois zones pour isoler le jour, le mois et l'année.

Pour la variable « jour », le nombre mentionné a été conservé tel quel, sauf si l'information était absente, auquel cas, on a donné comme valeur arbitraire « 15 » correspondant à la moitié d'un mois.

Pour la variable « mois », l'information alphabétique a été recodée en numérique selon les codes suivants : janvier=0 ; février=1 ; mars=2,... novembre=10 ; décembre =11

Si le mois manquait également, il était remplacé en ajoutant 0,5 aux années déclarées pour se situer au milieu de l'année.

Finalement la date décimalisée a été calculée par la formule suivante :

$\text{datedec} = \text{année} + \{(\text{mois} \times 30,4 + \text{jour})/365\}$

Par exemple, pour la date « 24 juin 1889 »,
on obtient $\text{datedec} = 1889 + \{(5 \times 30,4 + 24)/365\} = 1889,48$

En supposant que le jour manquait la formule devient :

$\text{Datedec} = 1889 + \{(5 \times 30,4 + 15)/365\} = 1889,46$

Et en supposant que le mois manque également :

$\text{Datedec} = 1889 + 0,50 = 1889,50$

On voit donc que les différences sont faibles, quel que soit le mode d'estimation et que la formule utilisée biaise peu les estimations en dépit de la perte d'une partie de l'information (les écarts sont toutefois plus importants si la date réelle se situe au début ou à la fin du mois).

Bien entendu si la date entière faisait défaut, elle était considérée comme donnée manquante et ne participait pas au calcul des statistiques descriptives.

Éléments bibliographiques

Archives des CPAS de Liège : « Fonds Valdor ».
Archives de l'Etat à Liège : Fonds des Hospices civils.
Archives de la Ville de Liège, registres d'état civil
Bulletin administratif du conseil communal de la Ville de Liège.

ABRY, *Rapport adressé à la commission administrative des hospices civils de Liège*, Liège, 1844.

Commission d'assistance publique de Liège, An V MCMXXV-MCMLV, Liège, 1955.

Les établissements hospitaliers de l'assistance publique de Liège. Ceux d'aujourd'hui... ceux de demain, Liège, 1970.

GEORGES, F.X., *Notice historique sur l'hospice des vieillards de Liège*, Liège, 1889.

Hospices civils de la ville de Liège, *Rapport présenté par la Commission administrative au collège des bourgmestres et échevins de la ville de Liège*, 4 décembre 1863, Liège, 1863.

Hospices civils de la ville de Liège, *Rapport présenté par la Commission administrative au collège des bourgmestres et échevins de la ville de Liège*, 17 février 1866, Liège, 1866.

Hospices civils de la ville de Liège, *Rapport présenté par la Commission administrative au collège des bourgmestres et échevins de la ville de Liège*, 17 mai 1876, Liège, 1876.

KUBORN, H. avec la collaboration de DEVAUX, A., DUPONT, E., LAHO, U. et VANDEVELDE, G., *Aperçu historique sur l'hygiène publique en Belgique depuis 1830*, Bruxelles, 1897 (Société royale de médecine publique et de topographie médicale de Belgique).

LAUMONT, E., *La charité à Liège. Manuel du visiteur des pauvres*, Liège, 1897.

PIERCOT, F., *Rapport du Collège des Bourgmestre et Echevins au sujet des critiques faites dans la séance du conseil communal du 17 avril 1863 sur le régime des hospices*, Liège, 1863.

VAN LENNSEELE, Ch., *L'hygiène de la femme ou l'art de conserver la santé et de prolonger la vie depuis la naissance jusqu'à l'extrême vieillesse*, 2 tomes, Gand, 1861.

VERMEERSCH, A. et MÜLLER, A., *Manuel Social, la législation et les œuvres en Belgique*, Louvain-Paris, 1909.

ZIANE, E., *Rapport présenté au nom de la commission spéciale chargée d'examiner les projets de règlements intérieurs des hospices civils*, Liège, 1875.